

Service instructeur
Service du Développement Culturel

N° 7e/38-07

Service consulté

PROGRAMMATION DES AIDES AUX BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE

Résumé : Dans le cadre de l'aide aux bâtiments à vocation culturelle, il vous est proposé de programmer définitivement une opération et d'allouer une subvention de 3 770 € pour des travaux d'investissements réalisés par la Société de Musique Espérance de Munchhouse.

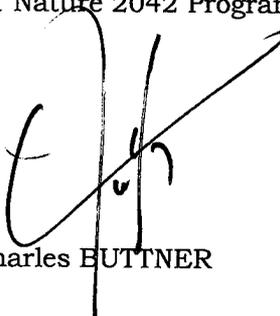
Lors de sa séance budgétaire du 14 décembre 2006 (rapport 2007/I-7e-04), l'Assemblée départementale a donné délégation à la Commission Permanente pour programmer en 2007 les dossiers éligibles au titre de l'aide aux bâtiments à vocation culturelle dans la limite de l'autorisation de programme votée de 450 000 €.

A ce jour 7 opérations relevant de ce programme ont été engagées représentant un volume d'engagement de subventions de 234 463 €.

Il vous est proposé de programmer définitivement un nouveau projet d'investissement qui a été examiné par la Commission de la Culture et du Patrimoine au cours de sa réunion du 27 septembre 2006 et d'allouer une subvention de 3 770 € à la Société de Musique de Munchhouse.

Cette opération est récapitulée dans le tableau annexé au rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer étant précisé que le montant nécessaire sera prélevé sur le crédit inscrit au Chapitre 204 Fonction 311 Nature 2042 Programme D013.


Charles BUTTNER

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 JUILLET 2007

**Bâtiments associatifs à vocation culturelle
PROGRAMME 2007**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
LAC03015	SOCIETE MUSIQUE ESPERANCE MUNCHHOUSE Travaux électriques sur le bâtiment et installation du chauffage Avis de la Commission de la Culture du 27 septembre 2006 sur des travaux estimés selon les devis à 19 442 € TTC Dépenses réalisées et justifiées : 18 850 € TTC	18 850,00	20 %	3 770,00
			Total	3 770,00